

Avis voté en plénière du 8 avril 2014

Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA tient avant tout à affirmer que le spectacle vivant et enregistré, quelle que soit la forme qu'il prend, doit être valorisé, soutenu et développé en tant que lien social essentiel et tissu culturel de base accessible à tous face aux dérives marchandes de la mondialisation qui tend à l'uniformisation selon un modèle dominant et qui menace tant la diversité culturelle que l'appropriation citoyenne du fait culturel.

Cet avis, dont le sujet est très technique et complexe, a le mérite de réunir les constats et préconisations relevés dans de nombreux rapports ou lois récents permettant de faire la synthèse des questions essentielles posées par le numérique :

- rapport de la mission d'information sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques de Kert-Gille en avril 2013 ;
- rapport de la mission Acte II de l'exception culturelle - Contributions aux politiques culturelles à l'ère numérique de Pierre Lescure en mai 2013 ;
- mission Évaluation de la politique en faveur du spectacle vivant en juin 2013 ;
- loi du 15 novembre 2013 sur la production indépendante ;
- rapport Bonnell sur le financement de la production et de la distribution cinématographique de décembre 2013 ;
- rapport de la mission Phéline Musique en ligne et partage de la valeur en décembre 2013 ;
- rapport Vallet du 17 décembre 2013 sur les obligations de financement de la production audiovisuelle ;
- mission d'expertise Colin-Collin sur la fiscalité de l'économie numérique ;
- emploi, bénévolat et financement des associations culturelles de janvier 2014.

À la suite de la loi Hadopi, cette conjonction de rapports démontre que l'ère du tout numérique constitue un sujet essentiel pour le secteur du spectacle vivant et enregistré, dont se sont saisis les opérateurs de l'État.

Si les préconisations de cet avis, qui reprennent nombre de recommandations déjà faites et pour certaines en cours d'adaptation dans la loi, ne semblent pas innover, elles ont pour effet d'insister auprès des instances décisionnaires, en particulier en Europe et à l'international.

En effet, la diffusion sur internet dépassant de fait nos frontières, il est plus que nécessaire d'harmoniser la fiscalité au sein de l'Europe afin de pérenniser un secteur générateur d'emplois, d'autant plus à l'heure où les subventions publiques se font plus rares.

Comme le dit l'avis, même si la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée en 2005 ne traitait pas de l'effet internet, elle pose le principe de cette responsabilité dévolue aux États, légitimant les politiques publiques de soutien et de promotion à la création artistique.

Il n'est donc pas question de détruire ni même d'affaiblir dans ce secteur les modes de financement à la française qui ont su démontrer leur efficacité par le maintien d'une production de haut niveau qualitatif et quantitatif, au contraire de nombre d'autres pays européens. En revanche, les modes de consommation ayant évolué, les modes de diffusion et les réglementations, en particulier en matière de droit d'auteur et de mise en ligne non marchande, doivent s'adapter tout en garantissant la jouissance de leurs droits aux auteurs et un coût constant pour les usagers.

Il semble que nombre de mécanismes efficaces pourraient être élargis, développés, adaptés :

- modèle « vertueux » du cinéma, dans le sens qu'il mobilise peu de subventionnement public, qu'il provisionne un pourcentage sur les recettes générées aux nouvelles productions et qu'il organise la défense de la culture française ;

- l'encadrement de la diffusion et de l'exploitation par les licences libres ;

Pour le secteur du spectacle vivant et enregistré, l'UNSA revendique le redéveloppement de l'emploi qualifié permanent allant dans le sens de la sécurisation de l'emploi et dans celui de la pérennité d'un régime spécifique de l'intermittence contrôlé mais indispensable.

Dans le contexte actuel économique et social, il faut encourager le développement de ces secteurs qui entraînent avec eux une économie périphérique réelle et une vitalité nécessaires aux territoires, comme cela a été démontré notamment avec les festivals.

Le maillage territorial des lieux de formation, de production et de diffusion est donc essentiel à l'activité économique des régions. La réussite, le dynamisme, l'essor et la pérennité de ces lieux passent par un financement pluriannuel, la mise à disposition de locaux et de matériel et un accompagnement de la communication et de la promotion.

En revanche, pour ce qui est d'internet, ce mode de diffusion considéré comme « universel » ne semble pas capable de devenir un nouveau mode de production permettant d'exercer, pour partie, son métier d'artiste en région et ainsi de déconcentrer les équipements culturels.

L'UNSA en appelle donc à un engagement fort et coordonné de l'État et des collectivités territoriales tant en matière de financement que de modèles économiques responsables et ambitieux qu'il faut considérer plus comme un investissement qu'une dépense au bénéfice d'emplois non délocalisables.

L'UNSA a voté cet avis.